

**«SEMINAIRE DE FORMATION DES MAGISTRATS  
IVOIRIENS EN DROIT DE L'ENVIRONNEMENT: CAS DE  
LA CONVENTION CADRE DES NATIONS UNIES SUR  
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES »**

# **SOMMAIRE**

- 1. PRESENTATION DU SEMINAIRE**
  - 2. OBJECTIFS**
  - 3. RESULTATS ATTENDUS**
  - 4. METHODOLOGIE**
  - 5. RECOMMANDATIONS**
- CONCLUSION**

## 1. PRESENTATION DU SEMINAIRE

- Séminaire de Formation des Magistrats en Droit de l'environnement en particulier sur la convention Cadre des Nations Unies Sur les Changements Climatiques a été initié par le Bureau des changements Climatiques en collaboration avec le PNUE .
- **Date** : du 27 au 30 Avril 2009
- **Lieu** : Hôtel Ibis Abidjan, Côte D'Ivoire
- **Cible** : les Magistrats Ivoiriens et les praticiens du droit tels que les avocats ,enseignants, étudiants en droit.
- **Appui Financier** : PNUE

## 2. OBJECTIFS

- Expliquer aux magistrats et aux autres praticiens du droit Ivoiriens les mécanismes de fonctionnement de la convention sur les changements climatiques afin que ceux-ci s'approprient cet instrument juridique
- Avoir un pouvoir judiciaire suffisamment sensibiliser et former ainsi que les autres acteurs sur la question des Changements climatiques

### **3- RESULTATS ATTENDUS**

- Former au moins 100 Magistrats et 50 praticiens du droit sur la Convention sur les Changements Climatiques
- Le mécanisme de fonctionnement de la Convention est compris et maîtrisé
- Renforcer la capacité des praticiens du droit en général et les Magistrats en particulier sur les changements Climatiques

## 4-METHODOLOGIE

- Distribution du texte de la Convention et du Protocole afin de vulgariser cet instrument juridique international.
- Expliquer le mécanisme de fonctionnement de la convention et du protocole à travers leurs objectifs principes ainsi que l'état des négociations .

- **Convention**

## **Objectifs**

- Stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. [*article 2*]

# Principes

- préserver le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures, sur la base de l'équité et en fonction de leurs responsabilités communes mais différenciées
- respect des besoins des Parties plus vulnérables aux changements climatiques;
- prendre des mesures de précaution pour prévoir, prévenir ou atténuer les causes des changements climatiques et en limiter les effets néfastes; article 3

- **Protocole de Kyoto**

## **Objectifs**

Ce protocole fixe pour les pays industrialisés, des obligations de réduction de leurs émissions collectives de GES de 5,2 % en moyenne, sur la période de cinq ans, comprise entre 2008 et 2012 par rapport au niveau de 1990.

## Les Négociations

- En décembre 2007 il a été Adopté en Indonésie (Bali) lors de la COP13 un Plan d'Action pour aboutir à un accord post Kyoto;
- Ce plan est appelé ***Plan d'Action de Bali*** .
- Le Plan d'Action de Bali est contenue dans la décision 1/CP.13
- Son objectif est de permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en vue de parvenir d'un commun accord à un résultat et d'adopter une décision à sa quinzième session.

# Le Plan Bali

Il comprend 5 grands thèmes de négociation :

- 1. un objectif global à long terme de réduction des émissions, pour atteindre l'objectif ultime de la Convention (ou vision commune) ;
- 2. une action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques ;
- 3. une action renforcée pour l'adaptation ;
- 4. une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique.

- 5. une action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique
- 6. Son mandat est de conduire les négociations à bon terme dans le cadre d'un calendrier appelé feuille de route de Bali.

## 5. RECOMMANDATIONS

- Renforcer les capacités du Systèmes judiciaire dans le domaine des changements climatiques
- Promouvoir la recherche scientifique en Cote d'Ivoire dans les secteurs environnementaux, afin de mesurer les impacts des Changements Climatiques sur le développement.

## **CONCLUSION**

Au regard des enjeux que présentent les changements climatiques et les thématiques de négociation sur le nouveau régime sur le climat, les spécialistes du Droit doivent se saisir de cet instrument important qui nulle doute est l'une des conventions les plus médiatisées et touchant toutes l'humanité.

**JE VOUS REMERCIE**